



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 4669

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si elle envisage la publication, pour l'information de la représentation nationale, de l'importante étude, remise en juin, au Gouvernement, sur le chômage, après une demande du précédent Premier ministre. Cette étude qui aurait pu nourrir la réflexion des partenaires sociaux à la veille de la récente conférence nationale, n'a fait l'objet d'aucune publication. Il lui demande de lui préciser les raisons qui s'opposent à cette publication.

Texte de la réponse

Le rapport intitulé « le chômage : le cas français » a été rendu public au cours du 4^e trimestre 1997. Il avait été élaboré au commissariat général du plan, après une demande du précédent Premier ministre. Il a été publié à la documentation française dans la collection des rapports officiels. Pour préparer la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail qui s'est tenue le 10 octobre 1997, la ministre de l'emploi et de la solidarité et le ministre de l'économie et des finances ont établi un diagnostic sur la situation économique et sociale de la France préparé sous la responsabilité des directeurs de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), de la direction de la prévision (DP) et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES). Ce diagnostic a été élaboré au cours de l'été. Il visait à mettre à la disposition des partenaires sociaux une base commune et crédible d'informations et d'analyses. Plusieurs fiches de ce diagnostic concernaient l'emploi, le chômage et le marché du travail, et des éléments de comparaison internationale ont été également fournis aux partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4669

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3504

Réponse publiée le : 18 mai 1998, page 2784